

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2024****Point 2 de l'ordre du jour****PLAN FINANCIER 2025 – 2029****1. Introduction**

Le plan financier a été réactualisé parallèlement à la réalisation du budget 2025. Il tient compte de l'augmentation des coefficients et taux d'impôt soumise au Conseil général.

Le plan financier est un outil de gestion qui permet aux Autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Il a pour but de donner l'orientation générale sur le développement vraisemblable de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de fonds en fonction des investissements planifiés. La marge d'autofinancement y est également présentée.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il a donc pour but de garder un fil conducteur entre les enjeux publics et les finances communales.

Plusieurs éléments, encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- L'évolution démographique
- La situation économique générale
- L'évolution des taux d'intérêts
- L'évolution des dépenses liées régionales et cantonales
- Les modifications légales aux niveaux fédéral et cantonal
- L'évolution des investissements au niveau régional

Le plan financier est transmis à la Commission financière et au Conseil général. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

## 2. Plan des investissements 2025 - 2029

Le plan des investissements pour les années 2025 à 2029 est un inventaire des investissements que le Conseil communal souhaite réaliser en fonction de l'évolution de la croissance générale de la commune, et par conséquent des besoins en infrastructures liés à ladite évolution.

Une distinction a été faite entre les investissements déjà votés et ceux qui sont programmés (non votés par le Législatif). Les investissements relatifs à l'eau et à l'épuration ont été déduits du total, étant donné qu'ils doivent être autofinancés par les taxes.

Le cumul des investissements prévus à ce stade, pour la période 2025-2029, s'élève à CHF 74'743'000.- Pour la période 2024-2028, selon le plan financier présenté en décembre 2023, le montant s'élevait à CHF 83'095'000.-.

Comme le démontre le tableau 1 ci-dessous, le Conseil communal s'est attaché à améliorer la répartition des investissements afin de respecter la limite théorique des 15 millions de francs par année.

*Tableau 1 : évolution des investissements selon les deux dernières planifications financières*

Planification	Total des investissements	Moyenne par année
<b>2025 – 2029</b>	<b>74'743'000.-</b>	<b>14'948'600.-</b>
2024 – 2028	83'095'000.-	16'619'000.-

Le tableau ci-dessous fait état de la liste et des montants d'investissements que l'autorité communale décrit comme des besoins actuels dans la commune.

. / .

Tableau 2 : planification des investissements 2025-2029 – détails

Fonction	Désignation	2025		2026		2027		2028		2029		TOTAUX	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0220	Administration générale	305										305	-
0290	Immeubles administratifs	200										200	-
2170	Bâtiments scolaires	5'238		3'560	400	1'000		5'000		5'900		20'698	400
3110	Musée gruérien et bibliothèque publique	8'000	2'300	8'000		3'445						19'445	2'300
3411	Installations sportives	630		2'000		4'660		3'100		910		11'300	-
3420	Parcs, places et embellissement	62		160		160		360		360		1'102	-
4120	Foyers communaux pour personnes âgées	303		300		300		300		300		1'503	-
6150	Centre d'entretien	415		400		400		400		400		2'015	-
6151	Routes communales	13'300	3'883	9'036	6'782	3'021	1'587	5'584	3'441	6'357	3'652	37'298	19'345
6152	Eclairage public			200		200						400	-
6155	Places de stationnement	60		150					58			210	58
7101	Approvisionnement en eau	1'014										1'014	-
7201	Traitement des eaux usées	2'707		1'286		1'077		1'077		1'947		8'094	-
7410	Corrections de cours d'eau									1'226	754	1'226	754
7690	Assainissement des décharges			600	420							600	420
7900	Aménagement du territoire	878		300		340		100		100		1'718	-
9630	Immeubles du patrimoine financier			1'250				13'334		13'359		27'943	-
	<b>Investissements nets</b>	<b>33'112</b>	<b>6'183</b>	<b>27'242</b>	<b>7'602</b>	<b>14'603</b>	<b>1'587</b>	<b>29'255</b>	<b>3'499</b>	<b>30'859</b>	<b>4'406</b>	<b>135'071</b>	<b>23'277</b>
	<b>sans investissements 7101-7201-9630</b>		<b>26'929</b>		<b>19'640</b>		<b>13'016</b>		<b>25'756</b>		<b>26'453</b>		<b>111'794</b>
			<b>23'208</b>		<b>17'104</b>		<b>11'939</b>		<b>11'345</b>		<b>11'147</b>		<b>74'743</b>
	Investissements votés	26'080	6'183	19'172	6'782	3'685	66		698		-	48'937	13'729
	<i>Investissements votés (sans 7101-7201-9630)</i>	23'373	6'183	16'886	6'782	3'685	66		698		-	43'944	13'729
	Investissements programmés	7'032	-	8'070	820	10'918	1'521	29'255	2'801	30'859	4'406	86'134	9'548
	<i>Investissements programmés (sans 7101-7201-9630)</i>	6'018	-	7'820	820	9'841	1'521	14'844	2'801	15'553	4'406	54'076	9'548

Données en milliers de francs

### 3. Plan financier 2025-2029 : paramètres retenus

La planification 2025 correspond au budget soumis au Conseil général.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits par nature a été réalisée, sur la base de différents critères en possession de la commune, pour les années suivant 2025, jusqu'à 2029.

#### 3.1. Charges

##### Charges de personnel (30)

Un taux de progression moyen de 2% des charges de personnel a été retenu, tenant compte des progressions dans l'échelle des salaires et de l'indexation dès 2026. En 2025, aucune indexation n'a été retenue en raison des mesures d'économie.

Pour les Foyers communaux, l'estimation de l'évolution des salaires est identique. Quant aux salaires du personnel soignant, ils sont couverts par les recettes et le subventionnement cantonal des soins spéciaux.

##### Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1%, voire une stagnation pour certaines charges.

##### Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les amortissements sont indiqués sur le tableau de synthèse ci-après. Ils sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés.

##### Charges financières (34)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. Le taux moyen a été calculé selon les taux fixes actuellement en vigueur sur les contrats en cours et les prévisions sur cinq ans.

Ce poste inclut également les charges des bâtiments du patrimoine financier.

##### Charges de transferts (36)

Il s'agit des dédommagements à des collectivités publiques (dépenses liées), de la péréquation financière intercommunale et des subventions à des collectivités et à des tiers.

Les dépenses liées ont été calculées selon l'évolution moyenne de ces dernières années et les indications connues à ce jour. Il s'agit de mettre en évidence les éléments suivants :

- Selon la planification établie pour les EMS en Gruyère, les frais financiers à charge de la commune vont augmenter de l'ordre de CHF 3'000'000.- d'ici 2029.
- Le centre sportif régional de la Gruyère devrait ouvrir en 2029 selon les projections actuelles. Il a été tenu compte de CHF 1'800'000.- de charges d'exploitation et de frais financiers pour 2029.

- La participation aux charges pour les écoles du cycle d'orientation de la Gruyère (CO) va fortement augmenter dès 2027, de l'ordre de CHF 2'700'000.- par rapport au budget 2025 pour notre commune. Les raisons principales sont l'évolution des salaires et charges sociales du personnel à la suite de l'ouverture de salles de classe supplémentaires et une augmentation importante de la charge d'intérêts. Le CO dispose d'un compte-courant en faveur des communes qui permet de réduire la charge d'intérêts. Or, cette réserve sera épuisée en 2027.

### **3.2. Revenus**

#### Revenus fiscaux (40)

La progression moyenne est de 2,5% par année pour les personnes physiques et les personnes morales sur la base des informations connues à ce jour. D'autre part, des exonérations fiscales prendront fin en 2026.

Pour les autres impôts directs, une augmentation de 2% par année a été prévue.

#### Taxes et redevances (42)

Un taux d'augmentation de 1 à 2% a été retenu.

#### Revenus de transferts (46)

Une compensation cantonale est versée aux communes qui sont impactées par la réforme fiscale. En 2025, la Ville de Bulle reçoit un montant de CHF 575'200.-. Ce versement se terminera en 2026.

La Ville de Bulle touchera du Canton un montant de CHF 1'503'600.- en 2025 (CHF 1'441'600.- en 2024) au titre de la péréquation financière des besoins.

. / .

#### 4. Plan financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges par groupe de natures durant la période de planification 2025 – 2029 :

*Tableau 3 : évolution des charges par groupe de natures - planification 2025 – 2029*

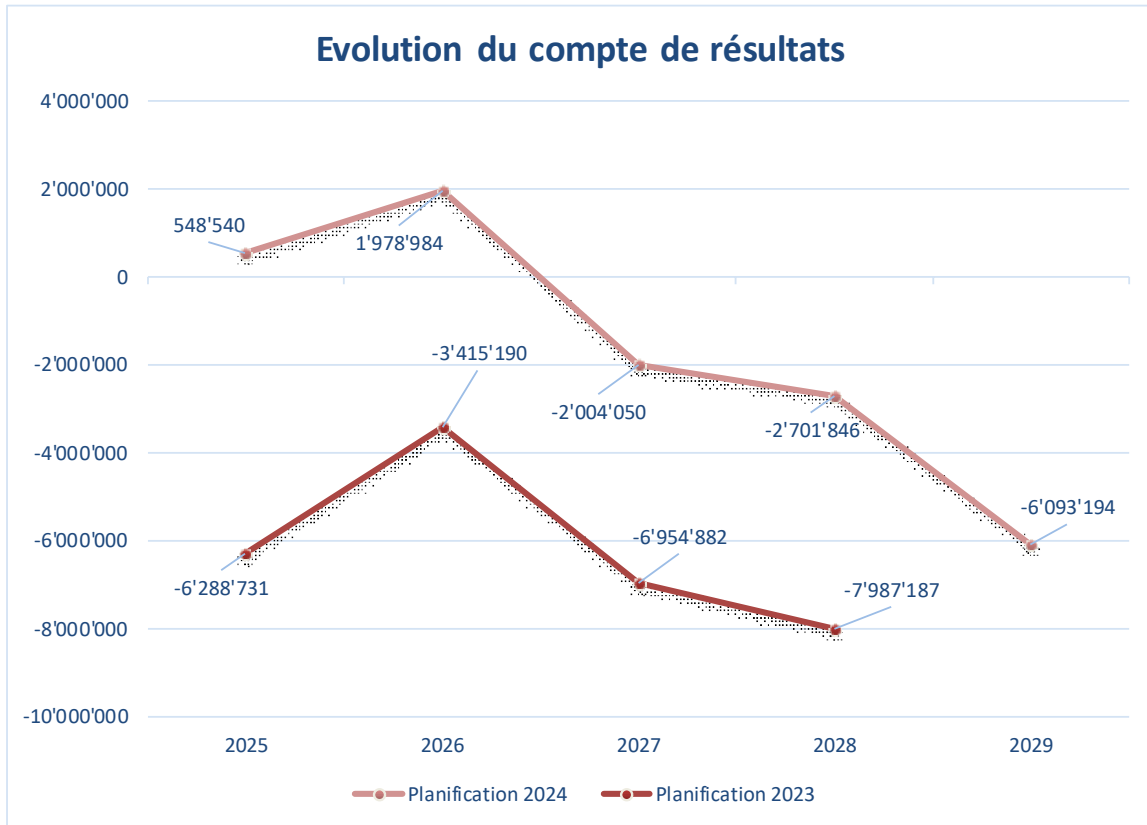
<b>Groupe de natures</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
30 Autorités et charges de personnel	42'483'600	43'283'100	44'098'600	44'930'400	45'778'900
31 Biens et services et autres charges d'exploit.	18'679'050	18'829'900	18'982'400	19'136'200	19'291'700
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'612'060	7'896'400	8'606'900	9'283'100	9'953'300
34 Charges financières	719'050	723'700	728'400	733'200	738'000
34 Charges d'intérêts	1'717'200	2'001'916	2'169'350	2'354'746	2'528'694
35 Attributions fonds et financements spéciaux	3'273'100	3'273'100	3'273'100	3'273'100	3'273'100
36 Charges de transferts	76'140'800	78'270'500	83'032'600	85'145'000	90'025'200
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>150'624'860</b>	<b>154'278'616</b>	<b>160'891'350</b>	<b>164'855'746</b>	<b>171'588'894</b>
40 Revenus fiscaux	93'495'000	97'739'100	100'087'500	102'492'700	104'956'200
41 Patentes et concessions	36'000	36'000	36'000	36'000	36'000
42 Taxes et redevances	24'305'400	24'739'200	25'181'100	25'631'300	26'090'200
43 Revenus divers	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
44 Revenus financiers	3'534'600	3'534'600	3'534'600	3'534'600	3'534'600
45 Prélèvements fonds et financements spéc.	4'093'750	4'093'800	4'093'800	4'093'800	4'093'800
46 Revenus de transferts	22'495'650	22'901'900	22'741'300	23'152'500	23'571'900
48 Revenus extraordinaires	3'113'000	3'113'000	3'113'000	3'113'000	3'113'000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>151'173'400</b>	<b>156'257'600</b>	<b>158'887'300</b>	<b>162'153'900</b>	<b>165'495'700</b>
<b>RESULTAT (+ bénéfice / - déficit)</b>	<b>548'540</b>	<b>1'978'984</b>	<b>-2'004'050</b>	<b>-2'701'846</b>	<b>-6'093'194</b>

Après la prise en compte des éléments précités, la synthèse de la planification financière 2025 – 2029 est la suivante :

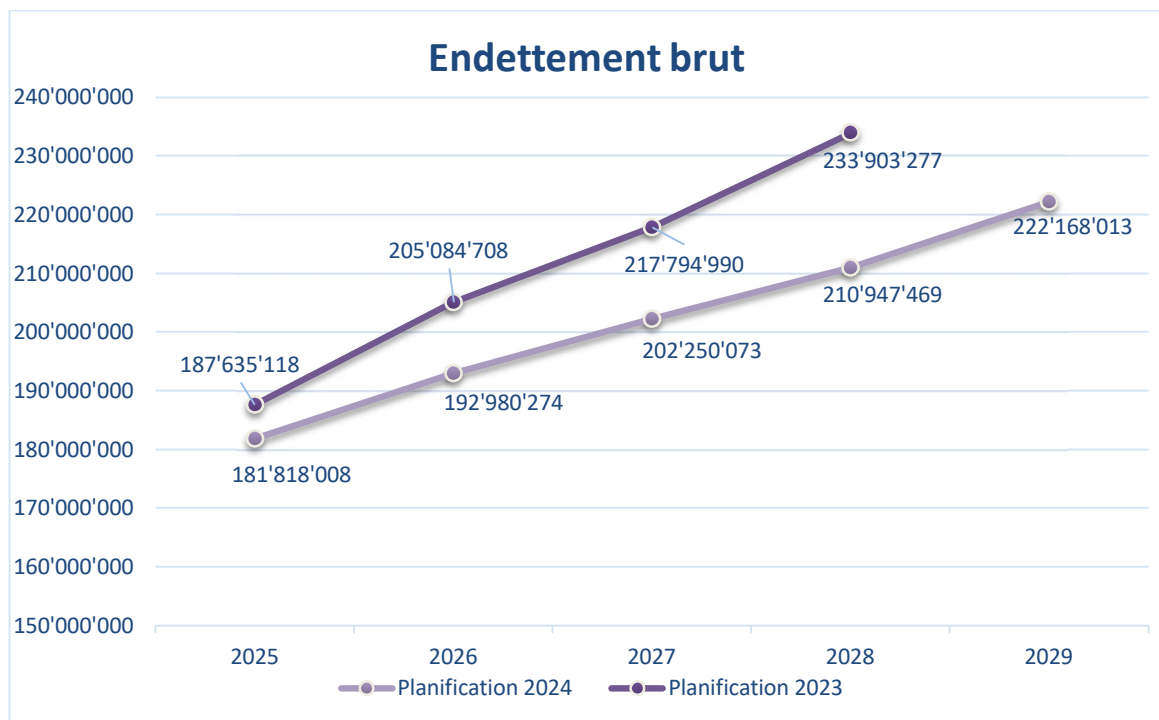
Tableau 4 : plan financier 2025-2029 : SYNTHÈSE

	Comptes 2023	Budget 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification 2027	Planification 2028	Planification 2029	Planification TOTAUX
Dépenses d'investissements	17'130'790	20'260'000	29'391'000	24'706'000	13'526'000	21'144'000	15'553'000	
Recettes d'investissements	8'065'293	4'769'000	6'183'000	7'602'000	1'587'000	9'799'000	4'406'000	
<b>Dépenses d'investissements nettes</b>	<b>9'065'497</b>	<b>15'491'000</b>	<b>23'208'000</b>	<b>17'104'000</b>	<b>11'939'000</b>	<b>11'345'000</b>	<b>11'147'000</b>	<b>74'743'000</b>
Charges de fonctionnement	129'432'328	137'262'400	141'295'600	144'380'300	150'115'100	153'217'900	159'106'900	
Intérêts passifs	1'841'855	1'752'500	1'717'200	2'001'916	2'169'350	2'354'746	2'528'694	
Amortissements en cours	7'043'250	7'308'000	7'612'060	7'533'100	7'362'600	7'251'400	7'253'900	
Nouveaux amortissements				363'300	1'244'300	2'031'700	2'699'400	
<b>Charges de fonctionnement totales</b>	<b>138'317'433</b>	<b>146'322'900</b>	<b>150'624'860</b>	<b>154'278'616</b>	<b>160'891'350</b>	<b>164'855'746</b>	<b>171'588'894</b>	
<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>138'937'082</b>	<b>139'797'540</b>	<b>151'173'400</b>	<b>156'257'600</b>	<b>158'887'300</b>	<b>162'153'900</b>	<b>165'495'700</b>	
<b>Résultat (+ bénéfice / - déficit)</b>	<b>619'649</b>	<b>-6'525'360</b>	<b>548'540</b>	<b>1'978'984</b>	<b>-2'004'050</b>	<b>-2'701'846</b>	<b>-6'093'194</b>	<b>-8'271'565</b>
Amortissements	7'043'250	7'308'000	7'612'060	7'896'400	8'606'900	9'283'100	9'953'300	
Variation nette des réserves	-2'317'042	-3'133'200	-3'933'650	-3'933'650	-3'933'650	-3'933'650	-3'933'650	
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>5'345'857</b>	<b>-2'350'560</b>	<b>4'226'950</b>	<b>5'941'734</b>	<b>2'669'200</b>	<b>2'647'604</b>	<b>-73'544</b>	<b>15'411'945</b>
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>58.97%</b>	<b>-15.17%</b>	<b>18.21%</b>	<b>34.74%</b>	<b>22.36%</b>	<b>23.34%</b>	<b>-0.66%</b>	
Modification endettement		17'841'560	18'981'050	11'162'266	9'269'800	8'697'396	11'220'544	
Vente patrimoine financier		-25'500'000						
<b>Endettement brut</b>	<b>170'495'398</b>	<b>162'836'958</b>	<b>181'818'008</b>	<b>192'980'274</b>	<b>202'250'073</b>	<b>210'947'469</b>	<b>222'168'013</b>	

Graphique 1 : évolution du compte de résultats 2025-2029



Graphique 2 : évolution de l'endettement brut 2025-2029



## 5. Conclusion

La mise à jour du plan financier tient compte de l'augmentation des coefficients et taux d'impôt soumise au Conseil général dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toutes les explications sur les raisons de cette hausse figurent dans le message du point 4 de l'ordre du jour.

La situation financière est maîtrisée pour 2025 et 2026, mais elle devrait légèrement se dégrader en 2027 avec l'augmentation des frais financiers des EMS et de la participation aux charges de CO de la Gruyère. Dès 2029, les frais financiers et d'exploitation du centre sportif régional ainsi qu'une nouvelle augmentation des frais financiers des EMS viendront augmenter les charges. Il faudra suivre attentivement l'évolution ces prochaines années, notamment l'évolution des recettes fiscales. Dans le même temps, le Conseil communal ne peut alors agir que sur ses propres dépenses qui sont limitées au minimum.

Avec un développement fort de la Ville de Bulle, les besoins en infrastructures sur la période 2025-2029 sont importants. Le total des investissements prévus s'élève à CHF 74'743'000.-.

La dette brute de 170 millions de francs à fin 2023 se monterait à 222 millions à fin 2029. Le Conseil communal est conscient que la marge d'autofinancement est faible sur la période considérée. Pour rappel, la norme idéale pour les investissements est de 70% et le solde (30%) peut être financé par la dette. On constate que les amortissements de 7,6 millions en 2025 s'élèveraient à 9,9 millions en 2029. Quant aux intérêts passifs, ils augmentent de 0,8 million de 2025 à 2029.

Cette planification financière rend chaque année le Conseil communal attentif à ses propres orientations. Elle sert à fixer des priorités, lesquelles découlent des ressources disponibles et des moyens nécessaires pour engager la réalisation des tâches publiques. Au printemps 2025, le Conseil communal retournera à sa copie afin de faire les choix nécessaires sur les dix prochaines années.

Les décisions politiques, tant au niveau fédéral, cantonal que régional, entraîneront des conséquences qu'il s'agira d'anticiper au mieux. Les données évoluent constamment, c'est pourquoi le plan financier est revu chaque année.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**